Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 17 (1990)

Heft: 3

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Impressum

Revue Suisse

Revue pour les Suisses de l'étranger 17^e année

Paraît quatre fois par an en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en 30 éditions régionales.

Impression: Berne, Paris, Lugano, New York, Johannesbourg, Buenos Aires.

Tirage total: 254 900 exemplaires

Rédaction:

Dr Stephan Müller, Secrétariat des Suisses de l'étranger, Berne Heidi Willumat, Service des Suisses de l'étranger, DFAE, Berne

Traduction: Michel Niquille

Editeur, rédaction centrale, administration et publicité:

Secrétariat des Suisses de l'étranger Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16 Téléphone 031 44 66 25 Télex 912 118 asse ch Téléfax 031 44 21 58 Compte de chèques postaux 30-6768-9

Revues 3.00 September 3.00 September

En sa qualité de pays de transit, la Suisse occupe une place importante. Le Gothard continue à être un maillon important sur l'axe Nord-Sud. Sur la photo: Tronçon ferroviaire du Gothard et autoroute N2.

(Photo: Keycolor)

Editorial

Au cœur de l'Europe



Dans mon premier éditorial, je tiens, chers compatriotes à l'étranger, à vous adresser mes cordiales salutations. Je suis prêt, avec la collaboration de mes collègues du Service des Suisses de l'étranger du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), à m'employer à la défense de vos intérêts. Je saisis cette occasion pour vous rappeler que le Service des Suisses de l'étranger – qu'il ne faut pas confondre avec le Secrétariat des Suisses de l'étranger des

Suisses de l'étranger, qui est une institution privée – est le seul service de la Confédération à s'occuper de toutes les affaires concernant les Suisses de l'étranger, qui sont au nombre de plus de 450 000. Dans l'un des prochains numéros de la Revue Suisse, nous vous présenterons notre service un peu plus en détail.

Et maintenant, quelques mots sur le thème du présent numéro, à savoir la politique des transports: il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour voir que notre pays est situé littéralement au cœur de l'Europe. Cette situation centrale et le contrôle qu'elle donne sur les principaux passages alpins ont toujours conféré à la Confédération d'autrefois et à la Suisse d'aujourd'hui un rôle important en Europe.

Le gouvernement suisse est tout à fait conscient de cette situation et de l'importance des transversales alpines, surtout maintenant que les pays d'Europe se rapprochent toujours davantage les uns des autres. La Suisse est prête à contribuer dans une large mesure au développement des liaisons nord-sud et, partant, à celui des transports en Europe. En approuvant récemment le message aux Chambres fédérales concernant la construction de la nouvelle ligne ferroviaire alpine (connue sous le nom de NLFA), le Conseil fédéral a manifesté son intention de faire en sorte que la Suisse participe d'une manière constructive au processus d'intégration. En outre, la construction d'une nouvelle transversale alpine va tout à fait dans le sens d'une politique des transports respectueuse de l'environnement. Ce projet gigantesque, qui coûterait quelque 10 milliards de francs, constituera – s'il est adopté par le Parlement puis, le cas échéant (en cas de référendum), par le peuple – le plus grand projet jamais réalisé par la Confédération. Pour cela, il faut faire preuve de beaucoup de courage, être prêt à prendre des risques et à accepter des sacrifices.

Il est évident que notre pays en tirerait un très grand profit: les liaisons avec l'Europe seraient plus courtes et plus rapides, les contacts plus fréquents et plus intenses. Nous pourrions ainsi participer à ce processus unique de l'intégration européenne, auquel nous ne pouvons en aucun cas nous soustraire.

Il me semble qu'en publiant son message sur la NLFA, le Conseil fédéral a fait preuve de beaucoup de clairvoyance quant à l'avenir de l'Europe, ce qui est exactement le contraire de ce qu'on lui reproche parfois. Il appartient maintenant au Conseil des Etats, au Conseil national et peut-être aux citoyens de faire mentir les méchantes langues qui nous accusent de faire preuve d'un égoïsme bien helvétique face à l'Europe et d'avoir une mentalité de «hérisson».

J. Modin

Rolf Bodenmüller, ministre, chef du Service des Suisses de l'étranger, DFAE

Sommaire



Forum: La politique des transports

Biens suisses en RDA

12

Pages vertes: Nouvelles locales

Mosaïque

14



Sport: Pierre Fehlmann

17

Il y a 100 ans mourait Gottfried Keller

18



700e anniversaire

20

Communications du SSE

21

Communications officielles .

22